



**Règlement Bourses aux Jouets, Puéricultures
et Vêtements d'Hiver Enfants
du 30 novembre et 1er décembre 2024**

1/ Dépôt des articles le vendredi 29 novembre 2024 à la salle des fêtes de Brussieu de 9h à 20h.

2/ La dépose des articles coûtera **5 €** aux familles non-adhérentes. Et nous n'accepterons **qu'une liste par déposants**.

3/ L'association acceptera les vêtements jusqu'à la taille 36. Les vêtements adultes seront refusés.

4/ Pour chaque déposant, il sera accepté un dépôt de **26** vêtements, une dépôt de **26** vêtements jouets et une dépôt de **26** articles de puéricultures (chaise haute, lit bébé, vêtements de grossesse, etc...).

	Refusé		Accepté
	Sous-vêtements, Lots vêtements Vêtements été		Ensemble Veste/Jupe Ensemble Veste/Pantalon Vêtement de grossesse Body x3 (x7 si jour de la semaine) Layette jusqu'à 3 mois

5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité.

6/ **Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale sera refusé. Il en va de même pour les accessoires sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées. Merci de bien mettre des piles dans les jouets afin de contrôler leur bon fonctionnement et pour les puzzles, fournir une photo du puzzle terminé**

7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour acheter.

8/ Vous devez **impérativement** récupérer vos invendus le dimanche 1^{er} décembre 2024 entre 18h30 et 19h à la salle des fêtes de Brussieu. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, **sur présentation de la feuille de dépôt.**

Tous En Famille ne collecte plus les dons ni les invendus.

9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra **15%** sur les ventes.

10/ L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.